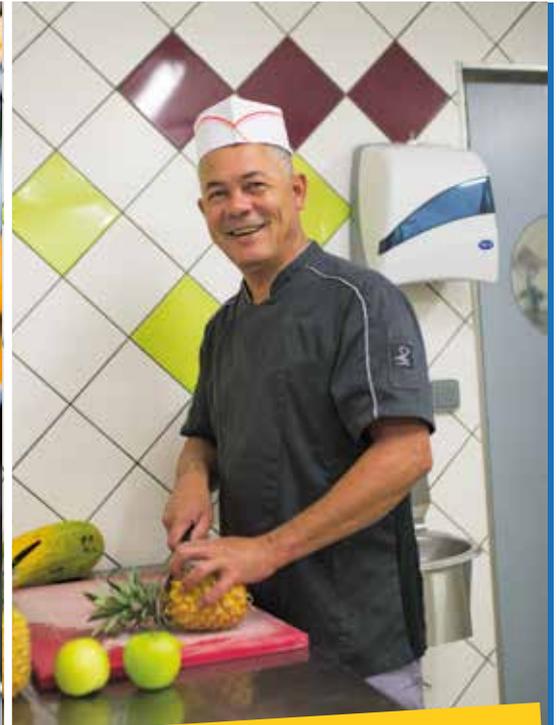




# LA RÉUNION

RÉUNION MAGAZINE | JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION

NUMÉRO SPÉCIAL



**#NotreMissionServirLaRéunion**

QUE FAIT LA RÉGION  
POUR LES RÉUNIONNAIS ?

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

  
#RÉGIONRÉUNION

# SOMMAIRE

> 03 UN NOUVEAU CAP POUR PLUS DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ

> 04 COMMENT FONCTIONNE VOTRE RÉGION ?

> 05 QUEL EST LE RÔLE DES AUTRES INSTITUTIONS ?

06 > 07 QUELLES SONT LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DE VOTRE RÉGION SELON LA LOI ?

08 > 09 L'ACTION RÉGIONALE VOLONTAIRE POUR LES RÉUNIONNAIS (HORS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES)

> 10 ÉCLAIRAGE : À QUOI SERT LA TAXE CARBURANT ?

> 11 ÉCLAIRAGE : L'OCTROI DE MER, COMMENT ÇA MARCHE ?

JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION  
NUMÉRO SPÉCIAL FÉVRIER 2019

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** VINCENT PAYET //

**RÉDACTRICE EN CHEF** ANNE-VALÉRIE FONTAINE //

**RÉDACTION** LOËTITIA SIBY //

**PHOTOGRAPHIE** DAVID CHANE-SEE-CHU - JULIEN KONDOKI - JEAN-MICHEL EXILE//

**CONCEPTION GRAPHIQUE** BÉATRICE BAILLIF //

**ILLUSTRATIONS** FREEPIK-FLATICON

**CONCEPTION** DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – RÉGION RÉUNION //

**CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION**

HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE // AVENUE RENÉ CASSIN – MOUFIA

BP 67190 // 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

T 0262 487 000 / F 0262 487 071

com@cr-reunion.fr // [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



Impression : ICP ROTO // Diffusion : La Poste // Tirage : 355 000 exemplaires //  
No ISSN : 2551-5098 // Dépôt légal : 19.01.28P

PROXIMITÉ



POUVOIR D'ACHAT



EMPLOIS



# | ÉDITO



## UN NOUVEAU CAP POUR PLUS DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ

L'année 2018 s'est achevée sur un moment historique pour notre île au cours duquel une partie de la population réunionnaise a exprimé inquiétudes, douleurs et frustrations en lien avec les inégalités qui persistent depuis des décennies sur notre territoire.

Après avoir respecté le temps du silence, j'ai tenu à assumer mes responsabilités et posé en premier lieu le principe que je me suis immédiatement appliqué : **UN HOMME / UN MANDAT / UNE FONCTION.**

Pour répondre à la demande de plus de démocratie directe, j'ai proposé la création d'un **CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN** composé de Réunionnaises et de Réunionnais tirés au sort. L'assemblée plénière exceptionnelle du 19 décembre 2018 a acté le principe de la création de ce Conseil qui aura pour mission de préparer et de porter des référendums d'initiative populaire sur tous les sujets qu'il jugera utiles. Des pétitions permettront d'enclencher l'organisation de ces consultations dont le résultat devra obligatoirement être pris en compte par les collectivités concernées.

Dans le même temps, j'ai impulsé l'élaboration d'une **CHARTRE DE LA TRANSPARENCE** aussi adoptée par la collectivité le 19 décembre. Je n'accepterai désormais de travailler qu'avec les collectivités locales, les entreprises et les associations qui auront accepté au préalable le même standard de transparence sur l'utilisation des fonds publics que la Région.

Les alertes et les cris d'alarme sur la vie chère m'ont conforté dans le sens d'un combat, plus engagé que par le passé, que nous avons à mener collectivement, celui pour la **CONTINUITÉ TERRITORIALE DES BIENS ET DES MARCHANDISES.**

“ UNE NOUVELLE ANNÉE S'OUVRE, PORTEUSE DE CHANGEMENTS ET D'ÉVOLUTIONS DONT JE M'ATTACHERAI À CE QU'ILS RÉPONDENT AUX ATTENTES FORTES DES RÉUNIONNAISES ET DES RÉUNIONNAIS. »

Je veux réussir pour la consommation ce que nous avons réussi pour les déplacements de la population entre La Réunion et la métropole.

Nous avancerons sur ce sujet au moyen de trois leviers que sont d'abord la prise en charge des surcoûts dûs au fret par l'État, l'Europe et la Région.

Le deuxième levier est la lutte implacable que je m'engage à mener contre les situations de monopole et pour une transparence totale des prix et des marges. Sur ce sujet, je m'attacherai à obtenir de l'État et des partenaires un engagement plein et formel.

Le troisième levier consiste en la révision de l'octroi de mer. Nous aurons à mener ce débat avec la population et avec les principaux acteurs concernés par l'enjeu que représentent les recettes de cette taxe, communes et producteurs locaux.

Nous avons à poser collectivement pour notre île un nouveau cap, à réinventer un nouveau projet de développement qui amène à plus de justice et d'égalité, un nouveau modèle que nous avons à construire ensemble.

Une nouvelle année s'ouvre, porteuse de changements et d'évolutions dont je m'attacherai à ce qu'ils répondent aux attentes fortes des Réunionnaises et des Réunionnais.

Je vous adresse mes meilleurs vœux et souhaite que 2019 soit, pour vous et pour vos proches, une année placée sous le signe de la santé, de la paix, de la réussite et de la solidarité.

# COMMENT FONCTIONNE VOTRE RÉGION RÉUNION ?



## LE PRÉSIDENT DE RÉGION

### MET EN OEUVRE LE PROJET RÉUNIONNAIS

- L'EXÉCUTIF EST ÉLU POUR 6 ANS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX :
- **FIXE LES PRIORITÉS** DE LA POLITIQUE RÉGIONALE APPROUVÉES PAR LES RÉUNIONNAIS :
- **CONVOQUE ET PRÉSIDE** L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :
- **CONDUIT LES DÉBATS** ET **FAIT APPLIQUER LES DÉCISIONS** PAR LES SERVICES ADMINISTRATIFS :
- **EST RESPONSABLE** DU BUDGET RÉGIONAL

## L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

### RÉUNIT LES 45 CONSEILLERS RÉGIONAUX

- SE RÉUNIT 1 FOIS / TRIMESTRE DANS L'HEMICYCLE DE L'HÔTEL DE RÉGION :
- EST CONVOQUÉE PAR LE PRÉSIDENT :
- **EST PUBLIQUE :**
- **PREND LES DÉCISIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉUNION** SUR LA BASE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES SERVICES.

## LES COMMISSIONS

### EXAMINENT ET VOTENT LES DOSSIERS

- **LA COMMISSION PERMANENTE :** SE RÉUNIT 2 FOIS / MOIS, DÉCIDE DES AFFAIRES COURANTES ET DE LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES DOSSIERS.
- **8 COMMISSIONS SECTORIELLES :** EXAMINENT LES RAPPORTS ET DONNENT LEUR AVIS SUR 8 THÉMATIQUES\*



#RÉGIONRÉUNION

## LES CONSEILS CONSULTATIFS (CESER, CCEE) :

### DONNENT UN AVIS

- **LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) :** AVIS SUR LE BUDGET RÉGIONAL, ET TOUT AUTRE DOSSIER SELON LE BESOIN DES ÉLUS ET DU PRÉSIDENT.
- **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (CCEE) :** AVIS ET SES PRÉCONISATIONS SUR L'HABITAT, LA CULTURE, L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE, L'AMÉNAGEMENT ET COMMUNICATION AUDIOVISUELLE.

\*(Affaires générales et financières ; Éducation, formation, jeunesse et réussite ; Grands chantiers, transports et déplacements ; Économie et entreprises ; Aménagement, développement durable, énergie ; Culture, sport, et identité réunionnaise ; Égalité des chances et solidarité ; Coopération régionale, Europe et international).

À CHACUN SES MISSIONS...

# QUEL EST LE RÔLE DES AUTRES INSTITUTIONS ?

## L'ÉTAT



**1. ÉTABLIT LES LOIS**  
(législation, réglementation)



**2. FAIT RESPECTER LES LOIS** (justice, police)

**3. ASSURE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DES CITOYENS, DE LEUR PROPRIÉTÉ ET LIBERTÉ**



**5. ASSURE LA PROTECTION ET LA JUSTICE SOCIALE**



**4. ÉMET LA MONNAIE**



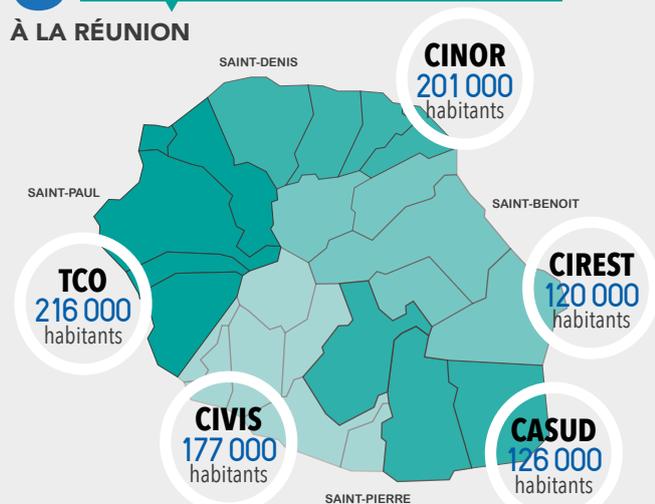
**6. REDISTRIBUE LES RICHESSES**

**7. DÉCIDE DU CHAMP D' ACTIONS DES COLLECTIVITÉS** (Régions, Départements, Intercommunalités, Communes)



## 5 INTERCOMMUNALITÉS\* (EPCI)

À LA RÉUNION



- Promotion du tourisme local et création d'offices du tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations
- Eau et assainissement (à partir de 2020) → Collecte et traitement des déchets ménagers → Élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme)
- Développement économique sur leur territoire

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ses champs obligatoires (Loi NOTRe 2015)

- ✓ **SOCIAL** : enfance ; personnes handicapées ; personnes âgées ; aides sociales (RSA) ; précarité énergétique
- ✓ **ÉDUCATION** : construction, entretien, équipement des collèges et des établissements d'enseignements supérieurs ; restauration et hébergement des collégiens
- ✓ **EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE** : jeunes en difficulté ; titulaires du RSA
- ✓ **SANITAIRE** : protection maternelle et infantile ; planification familiale ; lutte contre les moustiques
- ✓ **ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE** : protection des espaces naturels sensibles ; soutien au monde agricole ; assainissement de l'eau
- ✓ **MOBILITÉ** : voirie rurale ; aérodromes civils ; ports non autonomes ; aménagement et entretien des cours d'eau, canaux ou plans d'eau domaniaux
- ✓ **LOGEMENTS** : construit des logements sociaux et privés

COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LA RÉGION

- ✓ TOURISME ET COOPÉRATION RÉGIONALE
- ✓ CULTURE ET SPORT
- ✓ AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LES 24

## COMMUNES

À LA RÉUNION DOIVENT INTERVENIR POUR

Financer les centres communaux d'action sociale, les crèches et les foyers pour personnes âgées



Aménager l'espace (zone d'aménagement concertée)

Construire et entretenir les écoles maternelles et élémentaires



Entretenir les voiries communales

Construire les équipements sportifs ; financer les clubs ; réaliser les aménagements touristiques



Construire et entretenir des bibliothèques, écoles de musique, salles de spectacles ; organiser des événements culturels

Protéger l'ordre public ; l'état civil ; l'organisation des élections



\*Hors compétences optionnelles

# QUELLES SONT LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DE VOTRE RÉGION ?

## SELON LA LOI NOTRe 2015



LA RÉGION EST CHEF DE FILE DE L'ÉCONOMIE. LA COLLECTIVITÉ PILOTE LES POLITIQUES DE TRANSPORTS, D'AMÉNAGEMENTS ET DE DÉPLACEMENTS. PLEINEMENT RESPONSABLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LA RÉGION RÉUNION EST AUSSI AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS.

## COMPÉTENCES EXCLUSIVES DE LA RÉGION

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉUNION



→ Elle **finance directement les entreprises** pour qu'elles s'installent et se développent sur le territoire **réunionnais et à l'international**

→ Elle élabore un schéma pour une vision stratégique à 5 ans pour le développement régional, l'innovation et l'internationalisation (SRDEI)

LA RÉGION RÉUNION ACCOMPAGNE

 **800**  
**ENTREPRISES\***

\*en 2016

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE

→ Elle informe et oriente les demandeurs d'emplois  
→ Finance les **formations** ainsi que l'**alternance et l'apprentissage**



 **240**  
**FORMATIONS** 

SONT DISPONIBLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

### FONDS EUROPÉENS



→ Elle gère l'attribution des **aides européennes** destinées à La Réunion



## L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

→ Elle finance la **construction**, la **rénovation** et la **maintenance** des lycées et des centres de formation des apprentis (CFA)



Info

**50** LYCÉES

SUR  
TOUTE L'ÎLE  
BÉNÉFICIENT  
DU SOUTIEN  
RÉGIONAL



## L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



→ Ports et  
aéroports



→ Réseaux de  
communication  
sur l'île

## LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS



→ Transports scolaires et  
transports en commun  
en dehors des communes



**CAR JAUNE**

## L'ENVIRONNEMENT



→ Elle entretient le  
**parc naturel  
régional**

Info

**42 %**  
DE L'ÎLE

→ Elle élabore  
un plan pour  
**réduire les déchets  
et les valoriser**



**DÉCHETTERIES  
TRI**

## COMPETENCES PARTAGÉES AVEC LE DÉPARTEMENT

### TOURISME

FAIT CONNAÎTRE  
TOUS LES ATOUTS  
DE LA RÉUNION



### CULTURE

PROTÈGE  
LE PATRIMOINE  
RÉUNIONNAIS

MUSÉES, ARCHIVES,  
BIBLIOTHÈQUES...

### SPORT

FINANCE  
L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET  
SPORTIVE



### LOGEMENT

CONSTRUIT  
DES LOGEMENTS  
SOCIAUX



### AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

REND LE NUMÉRIQUE  
ACCESSIBLE À TOUS



# L'ACTION RÉGIONALE VOLONTAIRE POUR LES RÉUNIONNAIS

(HORS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES)

POP, CONTINUITÉ TERRITORIALE, BOURSES DE LA RÉUSSITE, RESTAURATION SCOLAIRE, AIDES AUX COMMUNES... LA MAJORITÉ RÉGIONALE A FAIT LE CHOIX D'UN PROJET RÉUNIONNAIS BASÉ SUR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ. AU-DELÀ DE CES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES, LE PRÉSIDENT ET LES ÉLUS PROPOSENT DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VISANT À AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS EN LEUR APPORTANT PLUS DE POUVOIR D'ACHAT ET DE JUSTICE SOCIALE.

## PARMI LES DISPOSITIFS ET LES MESURES VOLONTAIRES

1 POP



500 €  
POP  
POUR CHAQUE  
ÉLÈVE DE SECONDE  
ET APPRENTI

LE PLAN ORDINATEUR PORTABLE s'adresse à tous les lycéens et apprentis entrant dans un cycle de l'enseignement public ou privé, pour l'acquisition d'un équipement informatique (auprès d'un réseau de revendeurs agréés et conventionnés par la collectivité).

Pour accompagner les élèves dans la prise en main et l'utilisation optimale de l'outil, un animateur est disponible dans chaque lycée.

✓ + DE 65 M€  
ENGAGÉS DE 2010-2017

✓ + DE 126 000  
BÉNÉFICIAIRES

20 €/MOIS  
AIDE  
AU FINANCEMENT  
CONNEXION INTERNET

L'AIDE AU FINANCEMENT D'UNE CONNEXION INTERNET s'adresse aux primo lycéens et apprentis préalablement boursiers à l'échelon 3 en classe de 3e ou à l'échelon 6 en classe de seconde, de première ou de terminale. Une aide maximale de 20 €/mois (plafonnée à 240 € par an) sous la forme d'un versement trimestriel directement aux bénéficiaires.

✓ + DE 275 000 €  
POUR 2016 ET 2017

✓ 993 BÉNÉFICIAIRES

2 RÉUNI PASS  
ÉTUDIANT



Afin de permettre aux étudiants réunionnais de mieux se déplacer et de vivre leurs études dans les meilleures conditions et avec une tarification adaptée à leur budget, la collectivité s'est engagée à maintenir dans la durée le dispositif « RÉUNIPASS ÉTUDIANT ».

✓ 5 801 « RÉUNI PASS » 2018/2019

3 WIRUN



WIRUN vise à équiper les lieux publics d'un accès partagé en **wifi gratuit sur toute l'île**. Depuis 2015, il contribue à réduire l'impact des surcoûts de télécommunication pour les Réunionnais et pour les personnes de passage sur l'île.

73  
HOT SPOTS  
À LA RÉUNION

✓ + DE 2 M€

20 €\*  
POUR UN ABONNEMENT  
TRIMESTRIEL

50 €\*  
POUR UN ABONNEMENT  
ANNUEL

## 4 RESTAURATION SCOLAIRE

Le principe de la valorisation de la **PRODUCTION LOCALE** tend à mettre en relation les acteurs de la restauration scolaire et ceux de la production locale, étudier toutes les collaborations possibles entre acheteurs publics et producteurs et acteurs locaux de l'agro-alimentaire, **AMÉLIORER LA QUALITÉ** et augmenter la part de **PRODUITS FRAIS** dans l'assiette de l'élève, rendre plus attractive la restauration scolaire, **FAVORISER LA SANTÉ**, la traçabilité et l'équilibre alimentaire des jeunes, valoriser notre patrimoine alimentaire et favoriser le développement de comportements de consommation responsable et citoyen chez les lycéens.

+ DE  
**13 000**  
**REPAS**  
SERVIS/JOUR  
AUX LYCÉENS

VALORISATION  
DE LA PRODUCTION  
LOCALE

## 5 CONTINUITÉ TERRITORIALE



Mise en place depuis 2010 par la Région, la continuité permet aux Réunionnaises et aux Réunionnais de **se déplacer librement en France**. Le volet Métropole-Reunion a été inauguré en 2016.

✓ + DE **800 000\***  
BÉNÉFICIAIRES DONT  
**4 436\***  
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

✓ **7 028\*** ÉLÈVES  
PARTICIPANT À UN VOYAGE  
PÉDAGOGIQUE (mesure spécifique)

✓ + DE **232 M€\***  
ENGAGÉS

\*DEPUIS 2010

## 6 AIDES ET ALLOCATIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS À LA RÉUNION

**CES AIDES RÉGIONALES** ont pour objectif de faciliter l'acquisition d'équipements, de livres, de matériels multimédia, de petits matériels pédagogiques..., de contribuer aux frais d'inscription inférieurs à 1 000 € restant à la charge de l'étudiant, de faciliter la première installation de l'étudiant hors du foyer familial et de contribuer au remboursement des intérêts générés par le crédit étudiant et des frais liés à l'assurance prise dans le cadre d'un prêt souscrit auprès d'un organisme bancaire de droit européen.

✓ **5** AIDES

✓ + DE **10 000**  
BÉNÉFICIAIRES

✓ + DE **5 M€**  
ENGAGÉS DE 2016-2017

## 7 AIDE AUX MANUELS SCOLAIRES

Cette aide vise à accompagner financièrement les familles **pour la location ou l'achat de manuels scolaires**. Une aide allouée sans condition de ressources aux familles, pour les élèves de la seconde à la terminale dans un lycée de La Réunion.

**50 €**  
**AIDE**  
AUX MANUELS  
SCOLAIRES

✓ + DE **9 M€**  
ENGAGÉS DE 2012-2017

✓ + DE **175 000**  
BÉNÉFICIAIRES

## 8 PASS CULTURE LYCÉENS ET APPRENTIS

Lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le dispositif a été mis en place pour rapprocher les jeunes des spectacles vivants hors temps scolaire et de réduire les éventuelles contraintes financières.

**46** SORTIES  
PROGRAMMÉES

✓ **1 063**  
ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

✓ **27 270 €**

✓ **21** LYCÉES ET CENTRES  
D'APPRENTISSAGE PARTICIPANTS

# COMMENT FONCTIONNE



# LA TAXE CARBURANT ?



LA TAXE  
CARBURANT  
RESTE À  
LA RÉUNION

**VRAI**

ELLE FINANCE  
UNIQUEMENT L'ÉCONOMIE  
RÉUNIONNAISE

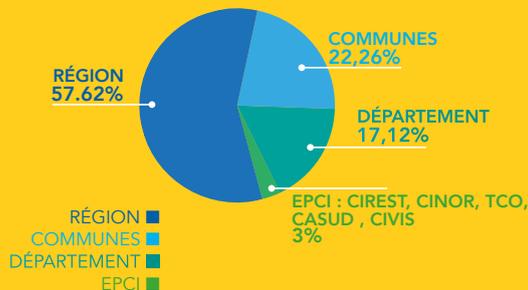


LA TAXE  
CARBURANT  
N'AUGMENTERA  
PAS PENDANT  
3 ANS

**VRAI**

LA RÉGION A OBTENU  
UN GEL DE LA TAXE  
DE LA PART DE L'ÉTAT

## OÙ VA L'ARGENT DE LA TAXE CARBURANT ?



## TARIF CARBURANT À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

**DIESEL**  
- 6,33 C€/LITRE  
soit 1,21 euros /litre

**SANS PLOMB**  
- 3,22 C€/LITRE  
soit 1,43euros / litre



LA RÉGION RÉUNION  
EST LA SEULE À FAIRE  
ÉTAT DE L'UTILISATION  
DU PRODUIT DE LA TAXE  
DES CARBURANTS ?

**VRAI**

DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSPARENCE,  
LA RÉGION PRÉSENTERA UNE FOIS PAR AN  
UN RAPPORT PUBLIC PRÉCISANT  
L'UTILISATION DE LA TAXE ET INVITE LES AUTRES  
COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES (DÉPARTEMENT,  
COMMUNES ET EPCI) À FAIRE DE MÊME.

## QUE FINANCE LA RÉGION GRÂCE À LA TAXE CARBURANT ?

- INVESTISSEMENT  
RÉGIONAL ROUTIER : POSE DE FILETS,  
MURS DE PROTECTION,  
COMMANDE PUBLIQUE,  
NOUVEAUX MODES DE  
TRANSPORTS ALTERNATIFS
- ENTRETIEN PISTE FORESTIÈRE
- TRANSPORTS PUBLICS
- ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER
- FONDS COMPENSATOIRE

# L'OCTROI DE MER :

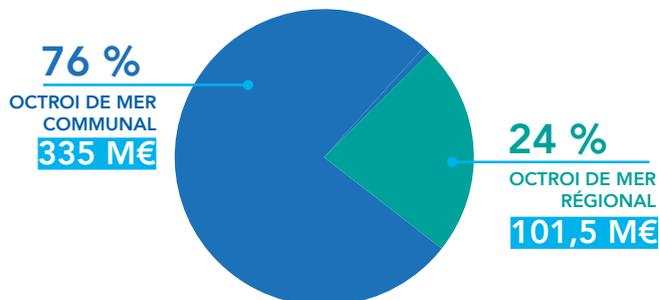


## COMMENT ÇA MARCHE ?

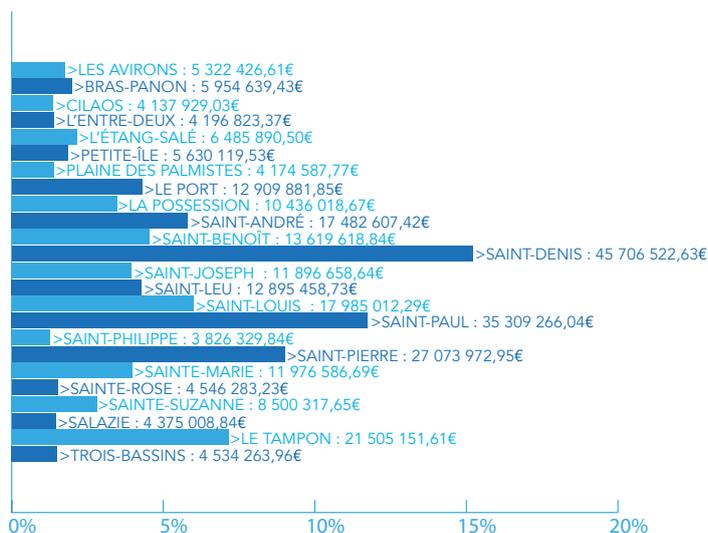
L'OCTROI DE MER EST UNE TAXE SUR LES IMPORTATIONS EN VIGUEUR DANS LES DÉPARTEMENT D'OUTRE MER DEPUIS 1850 QUI PROTÈGE LA PRODUCTION LOCALE.

### L'OCTROI DE MER À LA RÉUNION

En 2018, plus de 3/4 de l'Octroi de Mer est versé directement aux communes.



### RÉPARTITION DANS LES 24 COMMUNES EN 2018



### À SAVOIR

✓ LES PRODUITS IMPORTÉS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ TELS QUE LE RIZ, LA VIANDE (SAUF VOLAILLE), L'ÉLECTRICITÉ, LE GAZ, LE PAIN, JAMBON, MORUE SÉCHÉE, LAIT, THON ET SARDINES EN CONSERVES, LEVURES, LIVRES, ENGRAIS, EAU DE JAVEL ET LES ALIMENTS POUR BÉBÉ SONT TOUS EXONÉRÉS D'OCTROI DE MER

✓ L'OCTROI DE MER, CONTRAIREMENT À LA TVA, NE S'APPLIQUE PAS SUR LES MARGES DE DISTRIBUTION

✓ LES PRODUCTIONS LOCALES DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ SONT EXONÉRÉES D'OCTROI DE MER DANS LA QUASI TOTALITÉ

L'OCTROI DE MER À LA RÉUNION C'EST **UN TAUX GÉNÉRAL À 6,5%** DONT :  
 - L'OCTROI MER RÉGIONAL À 2,5%  
 - L'OCTROI MER COMMUNAL À 4%  
 ET DES TAUX PARTICULIERS COMPRIS ENTRE 0% ET 64% DEPUIS 2010 AVEC DIFFÉRENTS PALIERS :

✓ **0%** : POUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (RIZ, VIANDE, PAIN, ENGRAIS...) ET LA QUASI TOTALITÉ DES PRODUITS LOCAUX

✓ **6,5%** : LE TAUX DE BASE : PÂTES ALIMENTAIRES, VÊTEMENTS, CHAUSSURES

✓ **18%** : LE TAUX PIVOT DE SOUTIEN À LA PRODUCTION LOCALE : MIEL, GLACES DE CONSOMMATION, PEINTURES, MOBILIERS (HORS SIÈGES)

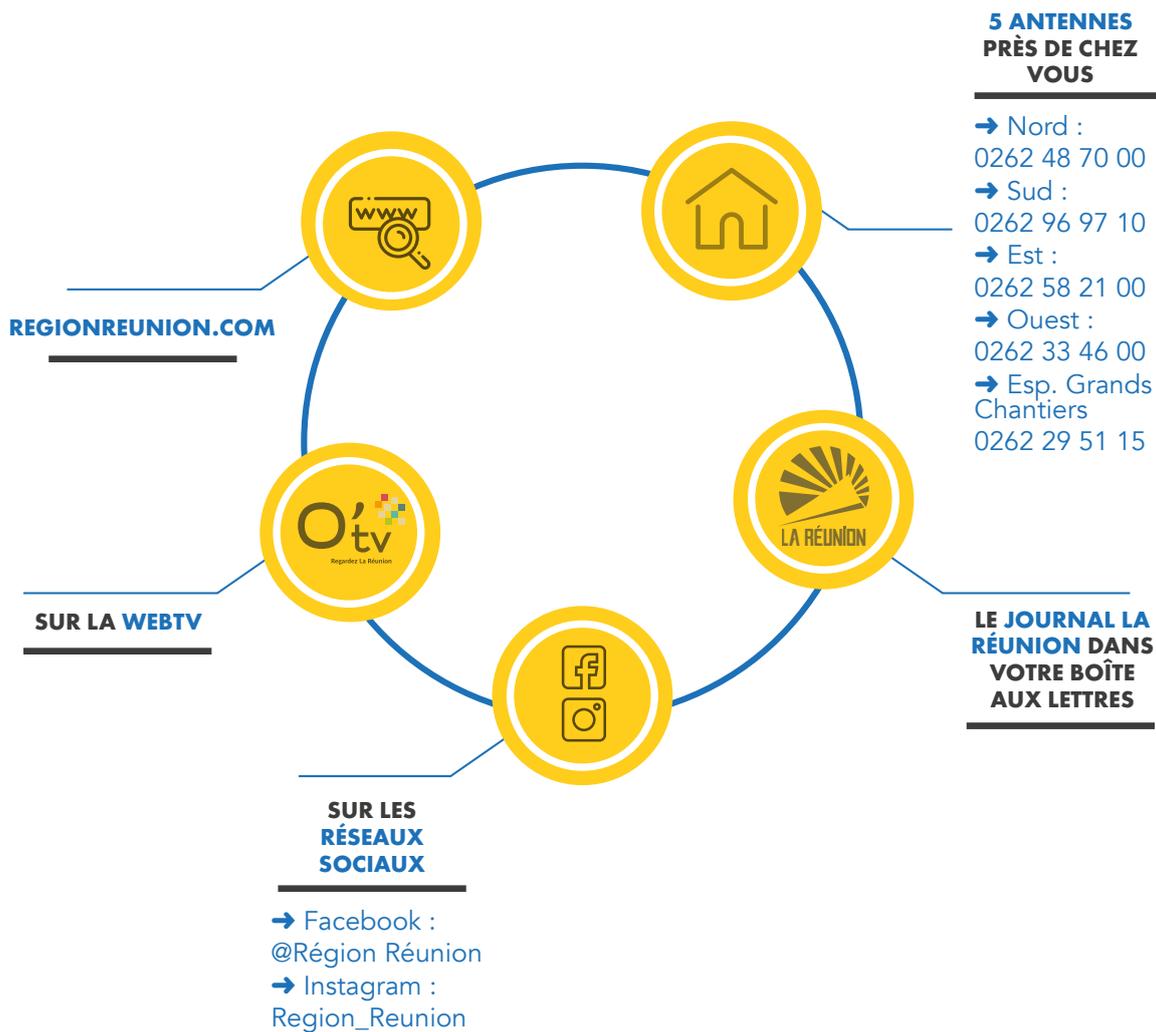
✓ **28%** : LES PRODUITS DITS DE LUXE ET CYLINDRÉES > 2000 CM<sup>3</sup>

✓ **33%** : LE RHUM ET LES PRODUITS À BASE DE RHUM ET VÉHICULES DE PLUS DE 2500 CM<sup>3</sup>

✓ **50%** : ALCOOLS FORTS AUTRES QUE CEUX À BASE DE RHUM ET LES TABACS IMPORTÉS (60%)

✓ **75%** : DES PRODUITS IMPORTÉS À LA RÉUNION SONT TAXÉS À UN TAUX ÉGAL OU INFÉRIEUR À 6,5 % D'OCTROI DE MER

# AIDES, DISPOSITIFS, ACTUALITÉS, LA RÉGION VOUS INFORME



**#NotreMissionServirLaRéunion**



**#RÉGIONRÉUNION**

**#InformerLesRéunionnais**